

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil seize, le **19 Décembre**
le Conseil Municipal de la Commune de GERZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Jean ALBISETTI**,
Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2016

Présents : M. Albisetti, Maire - Mmes Bonny, Di Nallo, Teyssier, Mrs Guillochon, Montagne, Montagnon, Page, Tilmant, Adjoint - Mmes Albanel, Amblard, Beauvallet, Damotte, Demourgues Robert, Four, Geffry, Goutte-Toquet, Mouton, Tixier Coulon, Mrs Darbois, Deverre, Di Pasquale, Durand, Flaudias, Grenier, Jarleton, Khamallah, Meilhac, Ponce, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme Chaput à Mme Tixier Coulon, Mme Bellanger à Mme Mouton, M. Lépée à Mme Amblard, Mme Ramonat à Mme Demourgues Robert
Madame Di Nallo a été élue secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PAGE

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123.1 et R 123-1 et suivants,
Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau »,
Vu le décret 94.469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article 2224.10 du Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Avril 2016 (modification du plan de zonage d'assainissement),
Vu l'arrêté du Maire en date du 29 Août 2016 soumettant à enquête publique le plan de zonage d'assainissement,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Vu les avis des Personnes Publiques Associées, dans le cadre de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, dont l'avis de la DDT du 4 Août 2016 : « Le zonage d'assainissement collectif, présent dans les annexes sanitaires, n'est pas cohérent avec le document d'urbanisme. Ainsi par exemple, certaines zones A et N, désormais non constructibles pour des opérations de logement, devront être retirées du plan de zonage d'assainissement collectif »

Monsieur Le Maire indique la modification apportée au projet de zonage d'assainissement suite à l'avis de la DDT :

Les zones non constructibles, où le réseau d'assainissement ne passe pas à proximité, ont été retirées du zonage d'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- approuver le Plan de Zonage d'Assainissement tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Gerzat aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 153.22 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Gerzat le 20 Décembre 2016.

Le Maire
Jean ALBISETTI

MAIRIE DE

21 DEC. 2016

GERZAT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

20 DEC. 2016


ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

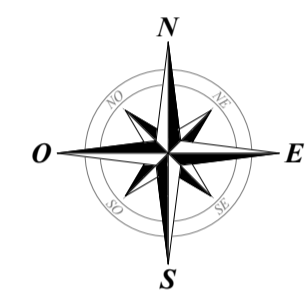
8.4
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
(EAUX USÉES)

A	31/03/2016	J. MOILLER	Première saisie	M.-L. TELLOT
Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
Fond de plan dressé par : SAFEGE		Nom du fichier : zonage 83.dwg		Format : 1280/90 mm x 891/50 mm

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	I	 Direction France Est Agence Auvergne ZAC du Chêne 2 Rue André Foray 63340 ROMAGNAT - France Tél : +33 04 73 19 59 80 Fax : +33 04 73 19 59 80 E-mail : demarc@safege.fr www.safege.com
Numéro d'étude	16CCT033	
Echelle	1/6 000	
Chef de projet	M.-L. TELLOT	



LÉGENDE	
	LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TABEAU D'ASSEMBLAGE

